



Demande de radiation de l'inscription au registre matricule suisse des aéronefs

Le propriétaire soussigné demande la radiation de l'aéronef HB - _____ registre matricule suisse des aéronefs.

Il demande par la même occasion à l'Office d'établir les documents suivants:

- Certificat officiel de radiation (Certificate of non- or de-registration)
- Certificat de navigabilité pour l'exportation (Export CofA)

et confirme le cas échéant que :

- l'aéronef tombe sous le coup du règlement (CE) n° 216/2008 (aéronef AESA) et est destiné à être transféré d'un pays membre de l'AESA à un autre. En application du paragraphe 21A.179 du règlement (CE) n° 748/2012 et du paragraphe M.A.903 du règlement (CE) n° 1321/2014, cette opération ne requiert en principe aucun CofA for Export (www.eur-lex.europa.eu > EUR-Lex > Recherche simple > Recherche par numéro de document > [Numéro](#)). **Il est généralement recommandé de contacter l'autorité compétente du futur Etat d'immatriculation pour connaître les conditions exactes d'immatriculation.**

Motif de la radiation

- L'aéronef est exporté à destination de _____
- L'aéronef est retiré de la circulation

Personne de contact représentant l'exploitant ou le propriétaire de l'aéronef

Nom, prénom: _____

Tél.: _____

E-mail: _____

Remarques

Note importante*

L'aéronef ne sera radié que lorsque l'Office sera en possession des originaux du certificat d'immatriculation ainsi que du certificat de navigabilité/de l'autorisation de vol. Un certificat de navigabilité pour l'exportation ne sera établi qu'à la suite d'un examen complémentaire officiel de l'aéronef. L'exploitant prendra contact avec l'Office suffisamment à l'avance pour convenir de la date d'examen. Après la radiation de l'aéronef, l'Office ne pourra plus établir aucune attestation, ni aucun certificat pour cet aéronef. En cas d'exportation de l'aéronef, il y a lieu de prendre contact avec les services douaniers compétents. Les émoluments sont perçus en application de l'ordonnance du 28 septembre 2007 sur les émoluments de l'Office fédéral de l'aviation civile ([OEmol-OFAC; RS 748.112.11](#)).

Par sa signature, le propriétaire certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire et confirme avoir pris connaissance de la note importante ci-dessus.*

Lieu et date

Signature valable et timbre du propriétaire inscrit